

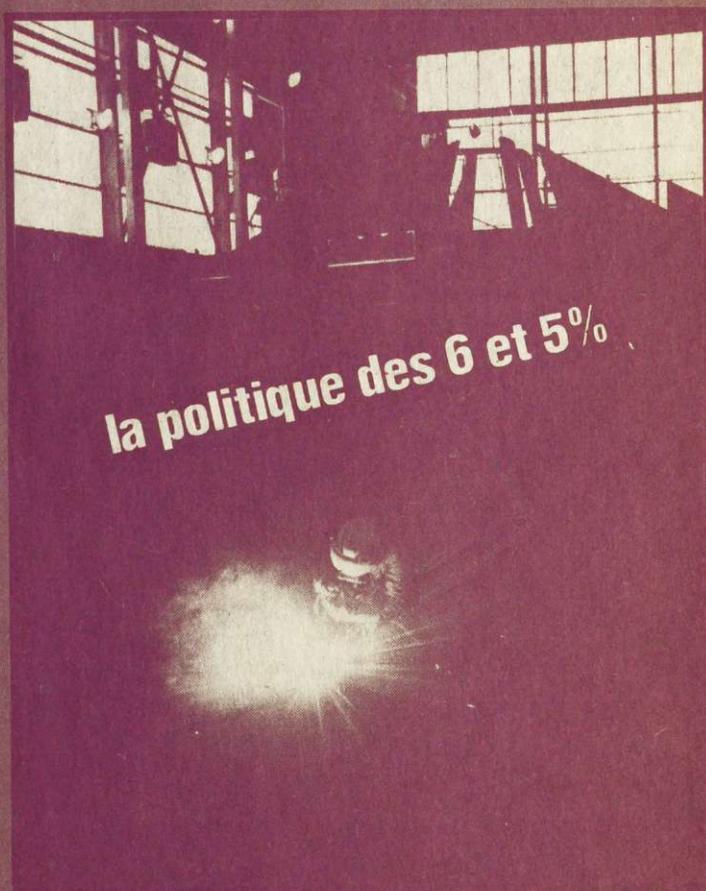


service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 167 semaine du 24 au
30 septembre 1982

nouvelles csn

**LE FÉDÉRAL
RENFLOUE DOME
ET FAIT CHANTER
LES TRAVAILLEURS
DE DAVIE**



**le 29e congrès de la FAS
approuve le plan d'action d'automne
et élit un nouveau président**

**le vote au Reine-Elizabeth confirme
la prédominance de la CSN
dans le secteur de l'hôtellerie**



agenda du mouvement

octobre

- 1-2 FNSBB bureau fédéral
- 1-3 Conseil central de la Gaspésie congrès régulier
- 2 sommet populaire de Montréal assemblée de fondation de l'organisation permanente
- 4-5 comité inter-fédérations du privé réunion élargie exécutifs et conseillers syndicaux sur les négociations nationales
- 6-7 CSN réunion du service confédéral des grèves, à Lanoraie
- 7-8 FTPF réunion d'équipe
- 7-9 Conseil central de Québec, congrès spécial secteur public conseil d'orientation CSN-CEQ-FTQ
- 11
- 12-13 CSN session de coordination des comités de la condition féminine des conseils centraux et des fédérations
- 13-16 Conseil central du sud-ouest congrès régulier
- 15 SECSN conseil syndical, à Montréal
- 15-17 SECSN assemblée générale, à Montréal
- 17-20 Conseil central de Lanaudière congrès régulier
- 22-24 Conseil central de la Côte-Nord congrès régulier

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilo-deau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux.

diffusion: André Sauvé.

secrétaire: Louise Filteau.

télécommunications: Jeanne Belzil, Bé-rangère Marchand.

photographie: archives CSN, Pierre Gauvin-Évrard, Bertrand Carrière, François Rivard, Louise de Grosbois.

collaboration: Marcel Benoît, Michel Crête, Clément Guévremont, Luc Latraverse, Édith Pariseau, Gaston Pouliot.

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

Composé, monté et imprimé par les travailleurs et travailleuses de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.

le 29e congrès de la FAS MOBILISATION POUR L'AUTOMNE

Le 29e Congrès de la Fédération des Affaires sociales se prononce en faveur d'une bataille à l'automne contre le gouvernement Lévesque, pour obtenir les priorités que les salarié-es des Affaires sociales, en grande majorité des femmes, se sont données en vue du renouvellement négocié de la convention collective.

C'est en effet par un vote unanime que les délégué-es au Congrès ont adopté le plan d'action soumis par les responsables d'action et d'information. C'est aussi par un vote unanime que les délégué-es ont posé comme condition au Front Commun que les syndicats des travailleuses et travailleurs de garde-rie y soient intégrés.

Parmi les autres grandes décisions de ce 29e Congrès, il faut souligner la campagne de soutien à la négociation qui a été votée en vue de fournir à la Fédération la liquidité nécessaire pour traverser la période actuelle de mobilisation et de négociation malgré des prévisions budgétaires déficitaires pour un montant d'un million et demi de dollars. Le Congrès a rejeté pour l'immédiat une hausse spéciale de cotisations préférant demander aux syndicats d'avancer le versement de leur per capita.

Sur la question des services essentiels, la F.A.S. a décidé de suivre sa ligne traditionnelle qui veut que ce soit les syndicats qui assument la responsabilité des services essentiels en temps de grève. Le Congrès a rejeté la participation à la Commission créée en vertu de la loi 72. La Fédération recommande d'autre part aux syndicats d'assurer le libre accès aux visiteurs en cas de conflit.

une campagne de \$300,000

Pour appuyer la mobilisation des membres et pour faire comprendre le sens de la lutte qu'ils mènent au

reste de la population, les délégués ont adopté une campagne d'information sur le lien entre la situation déplorable des services sociaux et de santé et les choix politiques du gouvernement, ainsi que la relation qui existe entre la qualité des services et le droit au travail. Dans le même sens, une série de démarches ont été votées pour provoquer des débats et des échanges plus directs avec les fédérations du secteur privé de la CSN, sur ces questions, mais aussi avec d'autres travailleurs et travailleuses du secteur privé et les sans-emploi.

Cette campagne développera également une série d'activités thématiques autour de deux thèmes principaux: la condition féminine et le droit au travail.

C'est un salarié du mouvement et militant de longue date de Val d'Or, le camarade Yves Lessard, qui a été élu président de la Fédération. L'exécutif compte une autre nouvelle figure au poste de secrétaire-générale qu'occupe maintenant Denise Gagnon-Chouinard du Centre hospitalier de Sept-Îles. Jacques Lavoie a été réélu au poste de trésorier.



la politique fédérale des 6 et 5%

CHANTAGE À L'EMPLOI CONTRE LES TRAVAILLEURS DE LA DAVIE

Le gouvernement fédéral, par le biais de son nouveau ministre des finances Marc Lalonde, a servi l'argument du chantage aux syndiqués du chantier Davie de Lauzon pour les inciter "fortement" à accepter les limitations salariales du 6 et 5%.

Pour Marc Lalonde, le refus des travailleurs du chantier naval d'endosser les propositions patronales de réouvrir la convention collective remet en effet en question la subvention de \$32 millions que le gouvernement fédéral devait octroyer aux propriétaires du chantier Davie pour la construction d'un traversier du CN Marine.

Il est à noter que les débuts prévus pour la construction de ce traversier sont fixés à 1985, alors que les limitations salariales proposées par le fédéral doivent être appliquées dès la fin de la convention.

Les chantiers navals de Lauzon profitent donc des incitations fédérales actuelles pour forcer les travailleurs à prolonger la convention en cours mais dans le cadre restreint des limitations salariales.

D'ailleurs, à ce sujet, une délégation de la CSN s'est rendue à Ottawa cette semaine afin d'affirmer son opposition à cette politique du 6 et 5%. Nous en rendons compte dans les pages suivantes.

6 et 5%

COUP DE FORCE PATRONAL AUX CHANTIERS DAVIE

Les chantiers Davie de Lauzon veulent profiter des indications fédérales au 6-5 pour cent pour forcer les travailleurs à prolonger leur convention collective en cours.

"Il s'agit manifestement d'un coup de force patronal", a déclaré Yves Deschênes, le président du syndicat CSN des travailleurs du chantier naval de Lauzon, le 24 septembre dernier.

"Jamais, a-t-il affirmé, les travailleurs du chantier naval n'accepteront de réouvrir leur convention collective dûment négociée entre les parties avec pour seule garantie celle de faire perdre à chaque travailleur du chantier près de \$1,600 par année."

"Si la compagnie veut tenter de répéter l'exploit de la loi 70 du gouvernement provincial en nous forçant à la réouverture de la convention en cours, elle se trompe", a-t-il ajouté en soulignant que c'est à l'unanimité que le syndicat de 2,000 membres a rejeté la proposition patronale lors de l'assemblée syndicale de dimanche, le 19 septembre.

"Nous ne pouvons comprendre cet acharnement actuel de la compagnie à vouloir nous faire endosser les normes fédérales du 6 et 5 pour cent, avoue le président syndical, alors qu'au cours des conversations qui ont suivi le dépôt de leurs propositions, les patrons des chantiers Davie nous ont assurés que la subvention fédérale pour l'obtention d'un contrat de traversiers n'était en aucun cas liée à l'acceptation des restrictions salariales par le syndicat."

"Il semble au contraire que la compagnie tente actuellement de profiter de la conjoncture pour forcer les travailleurs à négocier à rabais leur prochaine convention ou l'extension de la convention collective actuelle."

Les propositions de la compagnie ont ravivé chez les syndiqués du chantier naval leur mémoire des négociations antérieures, alors que la compagnie

faisait miroiter la possibilité de contrats alléchants pour les forcer à accepter leurs offres. Les travailleurs du chantier naval de Lauzon comptent actuellement parmi les plus bas salariés de l'industrie navale au Canada; derrière St-John, Vancouver et même Marine Industrie de Sorel.

Les chantiers Davie s'appêtent à mettre à pied plus de 1,500 employés, qu'il y ait ou non prolongation de la convention collective jusqu'en 1986.

"Si le conseil économique Lévis-Lauzon (C.E.L.L.), porte-parole officieux des milieux patronaux de la rive-sud de Québec, a des solutions pour protéger ces 1,500 emplois, qu'est-ce qu'ils attendent pour les soumettre à la population de la région?", s'interroge le président syndical suite aux accusations "d'inconscience" portées par cet organisme à l'endroit des 2,000 travailleurs des chantiers Davie.

"Les membres de ce conseil devraient se taire au lieu d'inquiéter inutilement la population et intimider les travailleurs du chantier naval", a-t-il précisé en souhaitant plus de compréhension de ces soi-disant notables locaux.

Pour le syndicat CSN des travailleurs du chantier naval, la proposition de la compagnie n'est qu'un moyen habile de détourner le code du travail du



6 et 5%

Québec en forçant les travailleurs à accepter la prolongation de leur convention collective pour 5 ans, alors que le code les oblige à 3 ans maximum.

"D'ailleurs, explique Yves Deschênes, la proposition patronale affecterait les salaires en 1984-85, alors que le fédéral lui-même, dans sa proposition, les applique de juillet 82 à juillet 84."

"Cette proposition est illogique si l'on tient compte de la situation, dit-il, mais la compagnie n'a sûrement pas dit son dernier mot et nous croyons qu'elle tente son coup de force actuel pour augmenter ses profits à l'approche d'ententes éventuelles ou préparer sa vente à de nouveaux intérêts."

"Nous sommes persuadés, ajoute Yves Deschênes, que la compagnie n'est pas déficitaire, qu'elle aurait même d'importants contrats en vue, alors qu'elle vient d'obtenir une licence, exclusive pour le Canada, de la construction de plate-formes de forage semi-submersibles et ce, sans être obligée d'investir de gros montants."

Qu'est-ce donc au juste qu'on veut faire payer aux travailleurs de la Davie?

"Le syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon n'a pas l'intention, de conclure le président syndical, de servir de cible aux politiciens libéraux de la région ou d'ailleurs en mal d'argument, ni de bouc émissaire pour forcer les travailleurs à accepter des conditions à rabais. Notre assemblée générale en a décidé à l'unanimité, le message est clair."

LA MÉTALLURGIE APPUIE LES TRAVAILLEURS DES CHANTIERS DAVIE

La fédération de la Métallurgie (CSN) estime que le gouvernement fédéral a mal choisi pour se faire les dents sur le dos des travailleurs du chantier naval Davie de Lauzon.

Il n'est pas question pour les travailleurs de la Métallurgie (CSN) de céder à un tel chantage. La Fédération de la Métallurgie endosse entièrement la décision prise en assemblée par le syndicat naval de Lauzon dimanche dernier, 19 septembre 1982.

Ce n'est pas en appliquant cette politique du 6-5 pour cent du gou-

vernement que la compagnie va éviter 1,500 mises-à-pied prévues pour l'hiver 82-83.

Cette politique de 6-5 pour cent est encore pire que la loi anti-inflation de Trudeau de 1975 que toute la population avait tant contestée parce qu'elle ne tente même pas de limiter les prix alors qu'elle fait payer aux travailleurs la crise créée par les banques et le patronat.

Philippe Tremblay,
Vice-président de la Fédération de la Métallurgie (CSN)

rencontre avec le ministre Lamontagne

DAVIE EXIGE PLUS QUE LE PROGRAMME FÉDÉRAL

Immédiatement après la rencontre avec le ministre des Finances Marc Lalonde, (voir page suivante) une délégation du syndicat de la Davie Ship, de la Fédération de la métallurgie et de la CSN rencontra le ministre de la Défense nationale, Gilles Lamontagne.

Il était question, bien sûr, du navire que compte construire la compagnie CN Marine aux chantiers navals de Lauzon, en l'occurrence un traversier d'une valeur de \$126 millions.

des clarifications

La rencontre a permis de clarifier un certain nombre de points. *"Ce que nous avons refusé dernièrement, a précisé le président du syndicat, Yves Deschênes, c'est de nous engager aujourd'hui à prolonger notre contrat jusqu'en 1985, alors qu'il reste encore 16 mois à courir à notre convention collective actuelle. La compagnie nous a fait le même coup la*

dernière fois, neuf mois avant l'expiration de la convention, pour un brise-glace dont nous n'avons jamais vu la couleur".

D'autre part, il est clairement ressorti des prises de position du ministre Lamontagne que le gouvernement fédéral, contrairement à ce qu'exige la compagnie Davie dans le protocole d'entente qu'elle veut faire signer au syndicat, n'exige pas la reconduction intégrale des clauses normatives de la convention. *"Je ne croirais pas que la compagnie doive y tenir mordicus. Cela doit être discutable"*, a précisé M. Lamontagne, ajoutant même qu'à son avis, la clause d'indexation relevait des clauses normatives et devrait être objet de négociation.

Ce point de vue rejoint celui émis la même journée par le député de Lévis, Gaston Gourde, selon qui la compagnie demande davantage que l'application de la politique fédérale.



emploi

6 et 5%

La CSN à Ottawa

URGENCE AU CHÔMAGE

"C'est dur à prendre, le fatalisme, le pessimisme qui se dégagent de ce qu'on voit et entend en provenance d'Ottawa. C'est comme si vous aviez abdicqué devant vos responsabilités face au chômage surtout", ont lancé les porte-parole de la délégation de la CSN à la fin d'une rencontre d'une heure mercredi, à Ottawa, avec le nouveau ministre des Finances Marc Lalonde.

D'entrée de jeu, le président Donatien Corriveau devait rappeler au ministre fédéral les grandes revendications mises de l'avant par la centrale, comme la baisse sélective des taux d'intérêts, par exemple pour la construction de logements sociaux, pour l'achat de biens de consommation utiles. Ce qui aurait pour effet direct, soutient la CSN, de relancer une production essentielle à la création d'emplois.

la fin des méga-projets

Mais c'est surtout sur ce dernier point que les représentants de la centrale devaient insister. *"Avec les grands projets qui s'écroulent les uns après les autres, il me semble qu'il serait plus que temps que le fédéral change son fusil d'épaules en ce qui touche la stratégie industrielle en mettant un fort accent du côté des PME, qui nécessitent des investissements moins volumineux, tout en créant davantage d'emplois",* affirma Donatien Corriveau. Il donna en exemple les méga-projets Allsands, Cold Lake et, mardi, Carmont, dans l'est de Montréal, qui ont tous tournés en queue de poisson.

la CSN n'appuie pas cette politique

Le ministre des Finances Marc Lalonde n'a pas mis longtemps avant de comprendre que la CSN n'était pas venue à Ottawa pour appuyer le programme "volontaire" des hausses salariales de 6 et 5 pour cent.

Les politiques du gouvernement québécois, par ailleurs, font l'objet d'un certain cynisme du côté d'Ottawa, nous avons pu le constater!

des ravages

On peut cependant

commencer à constater les ravages que les politiques du Québec risquent de produire, dans le secteur privé, quand le ministre des Finances ajoute, faisant allusion aux travailleurs de la Davie Ship, à Lauzon: *"On avait cru que dans une région où se retrouvent de nombreux travailleurs des secteurs public et parapublic, on souffrirait moins d'une hausse de salaire de 6 pour cent que d'autres vont voir les leurs baisser de 20 pour cent..."*

"L'urgence, elle est là, cet automne et cet hiver", selon lui. L'exemple du sauvetage in extremis de Dome Petroleum, cette semaine est venu donner du poids aux arguments de ceux qui soutiennent qu'il est possible d'intervenir rapidement, en autant qu'il y ait une volonté politique suffisante pour soutenir cette intervention.

"Si vous avez été capables de trouver aussi rapidement les milliards nécessaires pour sauver cette entreprise, je pense que vous pouvez en trouver d'autres pour agir directement contre le chômage. Ce serait plus utile pour le peuple que de venir secourir les actionnaires de Dome" a soutenu Donatien Corriveau.

des dossiers précis

Dans les prochaines semaines, la CSN soumettra à un Comité des priorités mis sur pied par le ministre des Finances Marc Lalonde une série de dossiers sectoriels en vue d'actions immédiates en terme de création ou de soutien de l'emploi.

"On a de l'argent à l'heure actuelle qui n'est pas ramassé", venait d'affirmer le ministre fédéral.

"Nous autres, on a des projets sectoriels sur lesquels nous travaillons depuis longtemps et qui devraient finir par aboutir", répliqua le président de la CSN.

C'est ainsi que le dossier portant sur les pêcheries, réalisé par la fédération du commerce en collaboration avec l'UQAM, fera l'objet d'une attention spéciale.

Il en va de même du dossier sur la marine marchande et la construction navale, que le secrétaire-général Sylvio Gagnon a présenté comme une voie possible de création et de soutien de l'emploi au pays.

Le vice-président Christophe Auger devait, de son côté, insister auprès du ministre pour que les travailleurs du meuble et de l'industrie du rembourrage, qui sont des secteurs économiques durement éprouvés, aient eux aussi accès aux programmes de pré-retraite prévus à la loi C-78.

assurance-chômage

Mais surtout, c'est sur un ajustement considéré comme urgent du régime d'assurance-chômage que ce dernier devait insister. *"La couverture d'un an n'est plus du tout adéquate, eu égard aux difficultés économiques que nous traversons; il nous semble qu'une couverture d'une durée de deux ans serait beaucoup mieux adaptée et répondrait davantage à la situation dramatique vécue par près d'un million et demi de Canadiens",* a affirmé Christophe Auger.

emploi

les caisses populaires du Saguenay Lac St-Jean

une question d'équité

Après un peu plus de deux mois, 280 employé(e)s de 27 caisses populaires et d'économie Desjardins du Saguenay Lac St-Jean (il y avait 350 salarié(e)s au début du conflit) sont toujours en grève pour la parité salariale avec d'autres travailleuses et travailleurs de ce mouvement coopératif ainsi que la reconnaissance syndicale des employé(e)s temporaires.

Les caissières du Saguenay Lac St-Jean revendiquent un salaire hebdomadaire de \$309.00 par semaine rétroactif à la fin de leur convention collective, en janvier 1982. Le Mouvement Desjardins offre plutôt \$287.09 en septembre 1982. Le salaire hebdomadaire moyen au moment du dé-



clenchement de la grève, le 26 juillet, était de \$254.06.

Précisons que les caissières de la région de Lanaudière touchent depuis juillet 1982 un salaire hebdomadaire de \$309.00 par semaine.

C'est aussi ce que retirent les caissières à l'emploi de la Fédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Saguenay Lac St-Jean...depuis le premier janvier 1982. Deux poids, deux mesures...

Comme disait une caissière, "C'est pas parce qu'on est des femmes qu'on n'a pas le droit de gagner autant que les hommes".

Les syndiqué(e)s de ces caisses encouragent la population à ne pas franchir les lignes de piquetage car le Mouvement Desjardins a fait appel à un nouveau type de briseurs de grève, des scabs déguisés en bénévoles, souvent des membres de conseil d'administration...

Le cas de Mme Yvette Bouchard ou le sexisme ordinaire du Mouvement Desjardins

Gérante de la caisse populaire St-Charles Borromée plus de 18 ans, un beau jour Mme Yvette Bouchard a été invitée

subtilement à prendre sa pré-retraite. C'est ce qu'elle nous a raconté lors d'une entrevue.

continuer à travailler. On lui préférait donc, semble-t-il une caissière beaucoup plus jeune...

n'aurait pas de problèmes pour retirer son assurance-chômage, qu'on lui verserait ses fonds de pension, etc... Cependant, Mme Bouchard, s'est dit

On lui a alors offert de la mettre à pied, qu'elle

"Je me suis rendu compte que quelque chose ne tournait pas rond".

Elle avait quitté son poste de gérante pour cumuler tantôt les fonctions de caissière, tantôt les fonctions de commis, etc... et les relations de travail entre elle et le nouveau gérant n'étaient pas des plus harmonieuses, il y avait malaise... Mme Bouchard s'interrogeait sur les origines de ce climat de travail.

"Est-ce que je travaillais mal". Non syndiquée, elle n'osait pas clarifier la situation ou exiger un rétablissement des faits. Le

gérant avait déposé une plainte contre elle. Elle craignait de perdre son emploi. Aussi, elle a décidé d'adhérer à un syndicat CSN. Une fois syndiquée, elle pouvait pousser son enquête et elle a eu un entretien avec le président du conseil d'administration de la caisse qui, sous le feu des questions, a finalement reconnu qu'on voulait lui demander de prendre sa pré-retraite. Elle était, selon la direction de cette caisse, trop âgée (55 ans) pour

"je suis en forme, je vais travailler, j'en ai la capacité".

Aujourd'hui, quand elle nous rappelle ces faits, elle affirme, en parlant du syndicat:

"je me sens plus solide avec mon syndicat, et quand on m'a conseillé de me syndiquer c'était pour ma sécurité d'emploi".

Cette histoire démontre ce qu'on peut qualifier de sexisme ordinaire du Mouvement Desjardins, ou d'attitudes sexistes intégrées au quotidien et

qui, fondamentalement, ne vise que le plus haut rendement de profits en n'accordant pas un salaire égal pour un travail de valeur égale.



SECTEUR PUBLIC

Les consultations se poursuivent sur les actions à entreprendre face aux attaques gouvernementales

Depuis plus de deux semaines maintenant, les représentants syndicaux des quatre fédérations du secteur public de la CSN font des consultations auprès de leurs syndiquées/és sur le cadre stratégique d'automne et sur les plans d'action et d'information s'y rattachant. La consultation s'effectue aussi sur la politique salariale mise de l'avant par les trois centrales ainsi que sur le protocole du Front Commun. Les résultats de ces consultations seront connus d'ici peu.

Par ailleurs, Nouvelles-csn a assisté à quelques assemblées locales pour connaître la réaction des membres aux offres gouvernementales, dont celle des employées/és de la Commission scolaire de Drummondville.

"Ce n'est pas de la négociation, c'est de la dictature". "C'est pire que ce que l'on pouvait imaginer, on nous propose des reculs partout".

Nous vous présentons ici quelques extraits des propos que nous avons recueillis auprès de Yolande Pelerin, trésorière du syndicat des employés (es), de la Commission scolaire de Drummondville et cantinière à l'École Paul-Rousseau et Jean-Guy Défossé, président du même syndicat.

"C'est pire que ce qu'on pouvait imaginer!"

Yolande Pelerin: "Ce ne sont pas des offres raisonnables. C'est un recul. C'est comme dans les pays où l'on impose par la force. Le gouvernement veut nous dicter sans négocier avec nous. Ensuite, il va négocier à la télévision et dire que l'on est des riches. Ce n'est pas vrai, moi je gagne 180,00\$ par semaine. J'ai mon loyer, des taxes et le chauffage à payer. Je n'ai pas de manteau de fourrure, pas d'automobile, pas de bijoux. Je ne me paie pas de luxe. On a payé pour une petite pension de vieillesse et le gouvernement tranche là aussi. Je suis contente que la CSN n'ait pas attendu que le gouvernement applique sa loi pour faire quelque chose. Ce soir, notre assemblée a voté majoritairement pour des moyens de pression. Ça veut dire que l'on va appuyer nos négociateurs et forcer le gouvernement.

Dans ma famille il y a du monde qui travaille dans les deux secteurs, privé et public. Ils ont comparé leur salaire et l'écart entre les salaires n'est pas tellement différent, pas à la mesure que le gouvernement tente de nous le faire croire.

Mon mari travaille dans une usine de lampes et il fait le même salaire que moi.

Moi, ça fait quatre ans que je suis dans le secteur public, mais ça fait douze ans que je travaille dans les cafétérias. Mis à part le salaire, on était mieux. Avant, on avait des responsabilités, on pouvait mettre un peu de créativité dans ce que l'on faisait. Mais aujourd'hui tu reçois ton horaire de la semaine et à tel jour, tu fais telle soupe. Tout est contrôlé."

Jean-Guy Défossé: "Ce n'est pas des offres que le gouvernement nous fait mais bien des demandes. Il nous enlève ce que nous avons maintenant pour arriver en 1985 avec la même chose.

Le plus grave, c'est sur les droits acquis que le gouvernement vient nous chercher. Comme par exemple le droit de fermer des postes ou encore de changer les heures de travail sans consulter le syndicat. Et ensuite, la mobilité qu'il veut imposer dans tout le réseau. Il peut nous envoyer à 100 ou 200 milles, la distance n'a plus d'importance.

Les membres vont être contre, c'est certain. On va se mobiliser et utiliser les moyens qu'il faut."

du 4 au 7 octobre

UNE TOURNÉE INTER-CENTRALES

Des assemblées inter-centrales se tiendront cette semaine dans neuf régions du Québec, de façon à faire le point sur les négociations qui s'entament dans le secteur public, ainsi que sur la mobilisation pour les semaines à venir.

Trois groupes de personnes-ressources provenant des trois centrales CSN-FTQ-CEQ participeront à cette opération d'information qui réunira les exécutifs des syndicats et les militants du secteur public.

Les régions visitées seront Sherbrooke, Chicoutimi et Rimouski, le 4 octobre, Québec, Rouyn et Baie-Comeau, le 5 octobre, Hull et Trois-Rivières le 6 octobre, et Montréal, le 7 octobre.

Cette tournée "contact" avec les travailleurs et travailleuses du secteur public précède la tenue d'un conseil d'orientation des négociations du secteur public qui se tiendra à Montréal, lundi prochain.

le conseil de coordination du 26 septembre

Par ailleurs, au cours du conseil de coordination qui s'est tenu dimanche dernier (le 26 septembre), les trois centrales ont convenu d'être présentes aux tables de négociations pour faire valoir les demandes syndicales.

Ils ont affirmé, que la négociation est loin d'être un "jeu artificiel" comme l'a déclaré le ministre responsable des négociations pour le gouvernement, Yves Bérubé.

Ils ont également réaffirmé la volonté d'obtenir un règlement négocié, satisfaisant et accepté par les membres, et en conséquence, de prendre tous les moyens pour y arriver dès cet automne.



selon la fédération des services publics
**LES OFFRES DU GOUVERNEMENT
 UN REcul DE 10 ANS**



“On arrive pas à le croire, c’est un recul de 10 ans” affirme Céline Lamontagne, présidente de la FESP-CSN. “On ne pense pas que nos membres puissent accepter une baisse de salaires, ni la perte d’acquis durement obtenus au plan normatif” a-t-elle ajouté.

Les “demandes” patronales ignorent totalement les projets syndicaux déposés il y a quelques semaines et balayent tous les mécanismes des conventions collectives actuelles au profit de l’arbitraire patronal.

la sécurité d’emploi et le revenu ne sont plus assurés

Les “demandes” patronales sont lourdes de conséquences pour les employés de soutien dans l’éducation et auront pour effet de multiplier les mises à pied et de provoquer du chômage.

En effet, il est possible pour l’employeur d’abolir des postes en tout temps sans justification. Il peut également muter un employé comme bon lui semble sans même tenir compte des critères d’ancienneté. Quant aux horaires de travail, l’employeur se garde le privilège de les modifier unilatéralement.

Les propositions patronales ont également des incidences certaines sur le salarial. Ainsi la possibilité d’affecter le salarié en disponibilité à tout poste à temps partiel, vacant ou créé, ou encore la possibilité de réduire le temps de travail, auront des effets négatifs sur le salaire. Toutes ces dispositions donneront à l’employeur le pouvoir de se débarasser des militants qu’il trouve “gênants”.

Finalement, Pierre Rodrigue, président au secteur cégep à la FESP-CSN, en décrivant le style des offres patronales, disait de celles-ci: “Tout ce qui reste de nos conventions collectives, ce sont les congés sociaux”.

C’est vendredi le 24 septembre que les Comités de négociation représentant les 14,000 employés des commissions scolaires et des cégeps, de la Fédération des employés de services publics (CSN), prenaient connaissance des “of-

fres” patronales sur le plan normatif.

Les propositions patronales visent la disparition de principes fondamentaux tels l’ancienneté, la sécurité d’emploi et l’inclusion d’une mobilité sans limite du personnel.



Les professionnels de la Régie des installations olympiques

DIX ANNÉES DE RETARD SUR LES AUTRES...

“Le Conseil du Trésor et les administrateurs locaux ne nous ont jamais consultés. Nos conditions de travail ont toujours été régies par une sorte de protocole d’entente entre ces deux niveaux de décision sans jamais prendre avis chez les premiers concernés”.

Accrédités depuis 1982, les professionnels(les) de la RIO sont maintenant affiliés(es) à la Fédération des professionnels(les) salariés(es) et cadres du Québec (FPSCQ-CSN).

De la trentaine qu’ils étaient au moment de la requête en accréditation en 1981 il ne reste plus qu’une vingtaine de professionnels(les); des avocats, des architectes, des acheteurs, des agents d’information et de communication, etc... en poste à la RIO.

Comme partout ailleurs, ils ont dû subir des mises-à-pied et des fermetures de postes. En tout dix postes ont été abolis depuis novembre 1981.

C’est donc dans le cadre des négociations actuelles du secteur public que les professionnels(les) de

la RIO doivent inscrire leur démarche vers leur première “vraie” convention.

Quels sont leurs principales revendications?

Selon Nica Gingras, présidente du syndicat des professionnels(les) de la RIO, les professionnels(les) demandent la parité sur tous les plans avec les autres professionnels syndiqués.

“Nous estimons que nous avons été maintenus dix années en arrière sur tous les autres professionnels(les) syndiqués(es). Nous demandons aussi la protection de notre pouvoir d’achat et le droit à l’enrichissement collectif”.

Conscients que la lutte dans le secteur public sera difficile, les professionnels(les) de la RIO veulent s’entendre avec les employés(es) de soutien (FESP-CSN) pour harmoniser des demandes sectorielles, comme par exemple la sécurité d’emploi, de façon à présenter un front des plus unis face à l’employeur.

Les grandes manoeuvres du Parti québécois

Le premier ministre René Lévesque est allé se promener à Saint-Jérôme, la semaine dernière, mais il n’a pas reçu un accueil comme il s’y attendait. En effet, ce n’est “*Mon cher René...*” qu’on lui a chanté; on lui a plutôt parlé de chômage. Question de le mettre au courant.

Le problème, c’est que le premier ministre n’a pas de solution. Il a semble-t-il d’autres projets en tête que de relancer l’emploi au Québec... mais il ne nous dit pas lesquels.

Il n’y a pas que le premier ministre qui se promène dans le Québec par les temps qui courent. En effet, l’ensemble des ministres se sont partagés le Québec et y vont de leurs tentatives pour rencontrer les syndiqué-e-s et tenter de la convaincre des bienfaits de la loi 70.

Parfois ils en mettent un peu trop. C’est ainsi qu’à Sherbrooke, Marc-André Bérard, ministre de la Justice s’est fait remettre à sa place, alors que les représentants des trois centrales lui ont carrément fermé la porte au nez.

Cette semaine (lundi), les représentants syndicats CSN-FTQ-CEQ de la région de Sherbrooke donneront d’ailleurs une conférence de presse pour dénoncer la loi 70 et les grandes manoeuvres de séduction entreprises par les ministres pour leurrer la population.

Solidarité au CÉGEP du Vieux-Montréal

Mardi le 5 octobre au Collège du Vieux-Montréal, se tiendra une assemblée de deux heures sur les lieux de travail pour dénoncer les coupures de 21 postes dans le personnel de soutien et aussi informer les étudiantes et les étudiants sur l’état des négociations entre le gouvernement et les travailleuses et les travailleurs du secteur public.

C’est pour appuyer le personnel de soutien que les professeurs du Cégep du Vieux Montréal ont

adopté à l’unanimité la proposition de leur exécutif, lors de leur assemblée générale, mercredi dernier.

L’assemblée commencera vers midi et l’on présentera la pièce du théâtre Parminou Bonne Crise Lucien, Luc, Lucille et les autres. Tous les étudiantes et étudiants sont invités à y participer en grand nombre pour démontrer leur opposition aux gestes de la direction et signifier ainsi leur solidarité aux travailleuses et travailleurs.

santé-sécurité au travail

DANGER!

le gouvernement du Québec a décidé qu'à compter du 1er octobre les services de santé des entreprises seraient intégrés aux départements de santé communautaire et que le ratio soit de un-e infirmier-e par tranche de 1,800 employé-e-s. Le syndicat de Fer et Titane, à Sorel, a réagi.

D'après le Syndicat des ouvriers du Fer et Titane (CSN), le projet de règlement du Ministère des affaires sociales (MAS), prévoyant l'intégration des services de santé des entreprises à celui du Département de santé communautaire (DSC) menace la santé, l'intégrité physique et la sécurité des travailleurs et travailleuses du Québec. En effet, le projet de réglementation déposé et qui entrerait en vigueur à compter du premier octobre assigne un(e) infirmier(e) pour 1,800 employé(e)s. Et si ce ratio n'est pas modifié, les 900 ouvriers de Fer et Titane à Tracy verront leur propre service de santé

complètement démantelé et passer de 5 infirmier(e)s à 1/2...

Aussi, ce Syndicat demande, dans les plus brefs délais, une rencontre avec les ministres des Affaires Sociales et du Travail, MM. Pierre-Marc Johnson et Reynald Fréchette.

Le Syndicat revendique aussi l'autonomie en matière de santé-sécurité au travail, une enquête environnementale distincte de celle de leur employeur, et une enquête sur la mauvaise application et interprétation des normes de travail à l'usine du Fer et Titane (gaz, soufre, poussière, etc...).

À Fer et Titane des chiffres révélateurs

- à chaque mois, pas moins de 585 travailleurs se rendent au dispensaire...
- le nombre d'accidents industriels est de 70 par mois...
- 25 ouvriers sont transportés à l'hôpital pour des problèmes majeurs...
- le nombre de jours de travail perdus s'élève à 1,341 par mois...
- le nombre de jours de maladie est de 2,300 par mois...



Marine Industrie:

UNE VÉRITABLE MARMITE

Au moment même où la direction de l'entreprise d'État Marine Industrie annonce la mise à pied de 565 ouvriers pour une période allant de 2 à 3 mois, cette même direction déploie des efforts afin d'enlever des acquis syndicaux. En effet, à la suite de plusieurs rencontres de négociations la semaine dernière, la direction de Marine Industrie a maintenu qu'à l'avenir elle appliquera la convention collective et empêchera les officiers de l'exécutif syndical de se déplacer et d'aller s'enquérir auprès des délégués de départements de la nature d'un grief ou d'une plainte. Selon le président du syndicat, François Lamoureux, c'est juste de dire que la convention collective ne permet pas une telle approche. Cependant, il s'agit là d'une tradition bien ancrée dans les moeurs syndicales de Marine Industrie depuis au moins 20 ans. Effectivement, il était de coutume qu'à Marine Industrie les officiers du syndicat consacraient leur temps à enquêter et à solutionner des problèmes de relations de travail. Le syndicat a proposé à l'employeur que les officiers du syndicat retournent dans leurs départements et qu'ils se déplacent seulement lorsqu'il y a plainte ou grief. Compromis qu'a refusé la direction de l'usine de la Société générale de financement. Rappelons que le 24 août, les ouvriers de Marine avaient occupé leur usine pour protester contre les mesures disciplinaires imposées aux délégués syndicaux qui faisaient leur travail à l'intérieur de l'usine.

...petites nouvelles...



condition féminine

64% des femmes ont été harcelées au travail

64% des 2465 répondantes au sondage effectué entre décembre et mars 82 conjointement par le YWCA de Montréal et le magazine féministe *La vie en rose* déclarent avoir déjà été harcelées sexuellement au travail.

Les répondantes se plaignent de "blagues, taquineries ou remarques sexuelles" (90%), de "regards insistants, d'oeillades, de se faire déshabiller des yeux" d'"attouchements, frôlements et pincements" (40%), et d'"insinuations et/ou pressions sexuelles" (35%). 9% d'entre elles ont reçu des "invitations à sortir accompagnées de menaces", et 6% des "propositions explicitement sexuelles avec menaces".

Des 1576 répondantes harcelées sexuellement, 6% ont démissionné elles-mêmes de leur emploi et 4% ont été congédiées.

Au moment du harcèlement sexuel, 51% des répondantes, soit une femme sur deux, ont réagi en passant l'incident sous silence, 43% "ont demandé au harceleur de cesser", 5% ont averti la direction et/ou le représentant syndical.

Déjà harcelées ou non, 89% des répondantes considèrent que le harcèlement sexuel est un problème grave et 91% disent

qu'elles appuieraient une autre travailleuse harcelée.

Les résultats détaillés de ce sondage paraissent dans le magazine féministe *La vie en rose*, dont le dossier du mois de septembre-octobre porte sur *Le travail des femmes*.

...



sécurité santé

mort d'un travailleur de l'U de M: enquête du coroner est exigée

Le syndicat des employés de l'Université de Montréal demande la tenue d'une enquête du coroner à la suite de la mort de Serge Martineau, opérateur au centre de calcul.

Monsieur Martineau, 30 ans, a été retrouvé sans vie dans une toilette de l'université. Selon le syndicat, il semble que les responsables du service des bâtiments et terrains auraient mis un certain temps avant de se résoudre à enfoncer la porte, préférant tenter de l'ouvrir avec une perceuse électrique. Ils auraient mis plus d'une heure avant de se décider à l'enfoncer. Quel souci d'économie!

L'enquête exigée par le syndicat permettrait de déterminer s'il y a pu avoir refus d'assistance à une personne en détresse.

...



instances

le nord-ouest en congrès

Le congrès du conseil central du Nord-ouest québécois s'est terminé le 12 septembre après avoir décidé de résolutions importantes et s'être doté d'un nouvel exécutif.

Michel Paquin occupe désormais la présidence. Yvon Leduc a été élu secrétaire, alors que Louis Mihaly l'a été au poste de trésorier. Aux vice-présidences, on retrouve Sylvie Careau (Val d'Or), Rollande Gagnon (Rouyn-Noranda), Lyna Côté (Témiscamingue), Armande Pelletier (LaSarre), Jean-Marc Bossé (Lebel sur Quevillon) et Denis Chavigny (Amos).

Parmi les résolutions adoptées figure une campagne contre le chômage à l'automne comportant des activités et manifestations dans 3 villes de la région. Le congrès a également entériné la décision du 51e congrès de la CSN de ne plus siéger au c.a. de la CSST.

On se propose également d'organiser des colloques sur des questions comme la condition des femmes, la santé en région éloignée, les sans-emploi...

Les délégué(e)s se sont réjouies de la présence significative des femmes à l'exécutif du conseil central.

...

nouvel exécutif à Sept-Îles

Suite aux décisions du neuvième congrès du conseil central de Sept-Îles, voici la composition du nouvel exécutif:

présidente: René Courteau

vice-président: Richard Potvin

secrétaire: Sylvie Chouinard

trésorier: Pierre Bélanger
information: Francine Ménard

éducation: Pascale Racine
condition féminine:

Pauline Jean

soutien aux luttes: Claude Marcheterre



international

vague de grèves en Bolivie

À la fin du mois d'août dernier, de nombreux mineurs se sont mis en grève. Leurs revendications portaient sur l'établissement d'un salaire minimum et d'une échelle mobile de salaires. En même temps, ils demandaient que soient garantis leurs droits civiques et leurs libertés syndicales. Quant à la fédération des mineurs boliviens, elle a exigé le retrait des militaires des centres en grève.

Une grève générale s'est déroulée dans les deux villes les plus importantes du pays (Santa Cruz et Cochabamba), le 7 septembre dernier, tandis qu'à La Paz, plus de 25,000 personnes ont défilé pour protester contre la politique économique du gouvernement militaire.

...petites nouvelles...



des scabs à Biscuits David

La compagnie Biscuits David a eu recours à des briseurs de grève depuis le début du lock-out, le 18 juin, en embauchant sept firmes de camionnage des régions de Montréal et de Drummondville. C'est la conclusion à laquelle en est venu un enquêteur du ministère du travail, Roland Marcoux.

À la lumière de ce constat, le syndicat étudie l'opportunité d'entreprendre des procédures contre la compagnie montréalaise.

Le conflit en est à sa quinzième semaine et les négociations achoppent sur la clause d'ancienneté. La compagnie voudrait imposer l'ancienneté par classification. Les travailleurs et travailleuses veulent maintenir l'ancienneté départementale.

• • •

la scierie des Outardes: des promesses...

Après avoir fait miroiter la promesse d'une reprise du travail le 27 septembre, la direction de la scierie fait marche arrière.

Selon la compagnie, les hésitations de Rexfor (partenaire-actionnaire de la scierie) à approuver le plan de relance, retardent la reprise des travaux.

L'avenir de près de 450

travailleurs forestiers, pour qui ce travail est leur seul gagne-pain, est en jeu. La plupart d'entre eux sont sans emploi depuis le 16 octobre 1981. Dans le cas où la réouverture des chantiers à la scierie serait compromise par l'attitude de Rexfor, chacun de ces travailleurs subirait alors d'importantes pertes financières et d'équipement forestier.

Le syndicat national des forestiers de la Scierie des Outardes continue de faire des pressions pour que Rexfor se prononce pour la réouverture au plus tôt.

• • •

rejet des offres à Québecor

Le 23 septembre, les membres du syndicat des employé(e)s des Publications Québecor (journalistes, photographes, maquetistes, rédacteur(trice)s en chef et secrétaires à la rédaction) ont rejeté à l'unanimité en assemblée générale les dernières offres patronales.

Une soixantaine de clauses normatives ne sont toujours pas réglées, comprenant des questions comme la sécurité d'emploi, les horaires de travail, les clauses professionnelles et les congés de maladie.

• • •

occupation aux Abattoirs Z. Billette

Depuis la signature de leur convention collective le 3 mars, seuls les travailleurs du plancher d'abattage ont été rappelés au travail. L'employeur refuse toujours de réouvrir la salle

de coupe où, comme par hasard, travaillent tous les membres de l'exécutif du syndicat.

Pour compenser les pertes financières dues à la fermeture de la salle de coupe, l'employeur surcharge les travailleurs de la salle d'abattage. Ceux-ci doivent désormais abattre 70 bêtes, plutôt que 40 comme dans le passé.

Pour protester contre ce fardeau de tâches qui a presque doublé, les travailleurs ont décidé d'arrêter le travail le 28 septembre et d'occuper les abattoirs. Ils exigent une rencontre entre leur exécutif et l'employeur.

• • •

lock-out au comité paritaire de l'automobile Lanaudière-Laurentides

Après plus de cinq mois de négociation, les 13 membres du syndicat des employés du Comité paritaire de l'automobile se retrouvent en lock-out.

Leur convention collective étant échue depuis le 14 juin, le syndicat s'est fait servir un ultimatum concernant les congés de maternité: "vous acceptez nos offres où on arrête toute négociation". Les syndiqué(e)s décident d'entreprendre des moyens de pression. Réplique de la direction: le lock-out. Le 29 septembre, les employé(e)s sont accueillies par un agent de sécurité armé et les serrures avaient été changées.

C'est à suivre.

accident sur la ligne de piquetage de Penn Hafner

Le PDG de la compagnie Penn Hafner, de Granby, George Spoerry, a foncé lundi dernier, le 27 septembre, sur les lignes de piquetage et blessé le gréviste Denis Lessard. Ce dernier a été transporté par les ambulanciers de Granby au centre hospitalier local, souffrant de multiples blessures. Il en est ressorti en soirée et porte maintenant une prothèse à un genou. La police municipale est venue faire les constats d'usage et la SQ fait enquête. Des poursuites de la part du syndicat sont à prévoir au criminel et au civil. Les travailleurs et travailleuses de Penn Hafner sont en grève depuis le 20 août dernier afin de renouveler leur convention collective de travail.

...petites nouvelles...



entente chez Omega Machinerie

Les travailleurs de Omega Machinerie, à St-Hyacinthe, ont accepté un nouveau contrat de travail dans une proportion de 91%, entente de deux ans qui prévoit une augmentation de \$0.90 l'heure durant la première année et réouverture du contrat sur les salaires au premier septembre prochain, avec droit de grève sur ce point.

• • •

à Chauveau, fini les pompiers dans le transport scolaire

À la commission scolaire Chauveau, les chauffeurs d'autobus scolaires en avaient assez: régulièrement, leur employeur ne leur donnait pas leur paie le jour prévu, ce qui leur occasionnait de multiples complications; de plus, ce même employeur, sous le nom d'une autre compagnie, faisait faire du transport scolaire par des pompiers de la ville de Québec alors même qu'il y avait une quinzaine de mises-à-pied chez Transport scolaire Chauveau. Pour faire comprendre à cet employeur l'étendue de ses responsabilités, les chauffeurs ont décidé d'aller en grève, dont la seule mena-

ce a fait bouger l'employeur. Fini les pompiers et des amendes pour l'employeur s'il ne verse pas les salaires à la date prévue.

• • •

fin du lock-out chez Vic Métal

C'est par un vote de 72% que les travailleurs de Vic Métal, à Victoriaville, ont accepté les termes de l'entente négociée et ainsi mis fin au lock-out qui durait depuis le 9 septembre. La convention sera d'une durée de trois ans. Les principaux gains: des augmentations de salaires de \$2,60 étalées sur trois ans et qui porteront le salaire en fin de convention à \$14,75 de l'heure.

• • •

nouvelle convention chez Catelli

En signant leur nouvelle convention début septembre, les travailleurs et travailleuses de Catelli, à St-Hyacinthe, ont remporté une importante victoire. Ce contrat de deux ans met fin à un lock-out qui durait depuis le 14 juin dernier. Les travailleurs et travailleuses de Catelli sont allés chercher des augmentations de 20.5% sur deux ans, alors que la compagnie leur offrait les célèbres 6 et 5% proposés par le gouvernement fédéral. Des gains ont également été réalisés en matière de sécurité-santé, le syndicat acquérant un droit reconnu d'enquête et forçant l'employeur à apporter les correctifs sécuritaires à 41 endroits dans l'usine. De plus, le présent

contrat viendra à échéance le 31 mars 1984, réservant ainsi au syndicat un rapport de forces lié au cycle saisonnier de la production agricole.

• • •



Reine-Élisabeth: c'est gagné!

C'est maintenant officiel, les 750 travailleurs et travailleuses de l'hôtel Reine-Élisabeth seront désormais représentés par un syndicat affilié à la CSN.

Un vote secret tenu hier sous surveillance du ministère du travail a en effet confirmé que 78% des employés de cet hôtel accordaient leur confiance au Syndicat des travailleurs(euses) de l'hôtel Reine-Élisabeth (CSN) plutôt qu'au local 31 de l'Union des employés d'hôtels, restaurants et commis de bars dont ils étaient membres depuis 25 ans.

Le Syndicat CSN du Reine-Élisabeth avait déposé sa requête en accréditation en janvier 1981, en même temps que ceux de quatre autres hôtels montréalais, soit les Holiday Inn Centre-ville, La Seigneurie et Place Dupuis, ainsi que le Quatre-Saisons. Les employés de ces hôtels ont tous aujourd'hui des syndicats accrédités et des conventions CSN.

Mais en raison du prestige dont est auréolé le Rei-

ne-Élisabeth dans le milieu hôtelier, les dirigeants du local 31 ont eu recours à une foule de procédures juridiques pour retarder la tenue d'un vote dont ils n'ignoraient pas le verdict inéluctable: la perte de cet important groupe d'employé-e-s...et de leurs cotisations.

D'autant plus qu'il s'est avéré par la suite que cette vague pro-CSN de janvier 1981 n'était nullement passagère puisque les salarié-e-s de trois autres établissements montréalais (Place Ville-Marie, Château Mirabel et Blue Bonnets) se sont également donnés des syndicats CSN dans les mois suivants.

L'accréditation du syndicat CSN au Reine-Élisabeth consacre donc la présence majoritaire de cette centrale dans le secteur hôtelier au Québec.

• • •

en Afrique du sud

Les 700 travailleurs noirs de la Kwazulu Shoe Company, à Loskop, dans l'État de Natal en Afrique du sud, sont en lutte contre leur employeur, la Bata Shoe Company d'Afrique du sud, filiale à part entière de la multinationale canadienne du même nom.

La Bata Shoe refuse totalement de se conformer au "code de conduite" comme le respect du salaire minimum entre autres, proposé par le gouvernement canadien à l'endroit des investisseurs canadiens en Afrique du sud.

des relations de travail honteuses

Le syndicat des 700 employés, le National Union of Textile Workers, lutte pour des salaires décents. Actuellement, les employés reçoivent de 16 à 32\$ par semaine, pendant que dans le secteur de l'automobile, les travailleurs de GM en Afrique du sud gagnent 2\$ de l'heure. De plus, les travailleurs sont forcés de faire du temps supplémentaire sans rémunération. Les contremaîtres de l'usine peuvent imposer, comme punition à une personne, de travailler gratuitement durant l'heure de la pause. D'autre part, la moitié des employés sont embauchés à titre provisoire et de ce fait ne bénéficient d'aucune indemnité ou compensation en cas d'accidents de travail ou de maladie. Enfin, plusieurs militants du syndicat ont été récemment congédiés par la compagnie.

DES TRAVAILLEURS CONTRE UNE MULTINATIONALE CANADIENNE: BATA



des faits confirmés

Selon l'ambassade canadienne à Prétoria, capitale de l'Afrique du sud, les faits exposés par le syndicat de la Kwazulu sont bien exacts. Par ailleurs, le gouvernement canadien ne dispose d'aucun moyen de pression réel sur les compagnies canadiennes en Afrique du sud, à qui il "suggère" de respecter le salaire minimum.

du "bon commerce" malgré tout

À l'assemblée générale des Nations Unies, le Canada appuie les votes sur les propositions condamnant les pratiques de l'apartheid en Afrique du sud. Pendant ce temps, les échanges commerciaux vont bien entre l'Afrique du sud, un "partenaire privilégié" du Canada, selon la revue d'affaires "Marchés Tropicaux" (3 avril 1981). De 1974 à 1979, les importations sud africaines au Canada ont grimpé de 117 millions de dollars à plus de 240,3, pendant que durant la même période, les exportations canadiennes vers l'Afrique du sud augmentaient de 91 millions à plus de 105 millions.

Présentement un dirigeant des syndicats libres sollicite, dans une tournée à travers le monde, un appui pour boycotter BATA. À Ottawa, le CTC demande au gouvernement une politique dure envers les entreprises canadiennes qui investissent en Afrique du sud. Au Québec, la CSN demande au gouvernement fédéral d'intervenir auprès de BATA et de resserrer les exigences envers les entreprises qui font des affaires avec l'Afrique du sud.